NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.83
7 décembre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 83e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 27 novembre 1987, à 10 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)

Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies : note du Secrétaire général (A/42/547) [7]

Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire [40]

a) Rapport de la Conférence

b) Projet de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

87-64499/A 4359v (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

COMMUNICATION FAITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL EN VERTU DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 12 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES : NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/547)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'Assemblée générale est saisie d'une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/42/547. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de ce document?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'Assemblée vient d'achever l'examen du point 7 de l'ordre du jour.

POINT 40 DE L'ORDRE DU JOUR

CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR LA PROMOTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE

a) RAPPORT DE LA CONFERENCE (A/CONF.108/7)

b) PROJET DE RESOLUTION (A/42/L.37)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je rappelle aux représentants que, conformément à la décision prise mercredi matin, 25 novembre, la liste des orateurs pour le débat sur cette question sera close aujourd'hui à 11 heures. J'invite donc les représentants qui souhaitent participer au débat à s'y inscrire aussitôt que possible.

Je donne la parole au représentant de l'Egypte, Président de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui va présenter le projet de résolution.

M. SHAKER (Egypte), Président de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (interprétation de l'arabe) : Je suis heureux de saisir cette occasion d'être le premier à m'adresser à l'Assemblée à propos du point de l'ordre du jour relatif à la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui s'est tenue à Genève du 23 mars au 10 avril 1987 et que j'ai eu l'honneur de présider.

Il y a 10 ans, en décembre 1977, cet important forum international a vu naître l'idée de la convocation, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence pour la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du

M. Shaker

développement économique et social. A sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 32/50. Par cette résolution, l'Assemblée générale s'est déclarée convaincue que la réalisation des objectifs de la pleine utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de la prévention de la prolifération des armes nucléaires peut être facilitée par l'élaboration de principes universellement acceptables régissant la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Assemblée a établi les quatre principes suivants qu'elle a invité toutes les organisations internationales intéressées à respecter : premièrement, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est d'une grande importance pour le développement économique et social de nombreux pays; deuxièmement, tous les Etats ont le droit, conformément au principe de l'égalité souveraine, de mettre au point leur programme d'utilisation pacifique des techniques nucléaires aux fins du développement économique et social, en fonction de leurs priorités, de leurs intérêts et de leurs besoins; troisièmement, tous les Etats, sans discrimination, doivent avoir accès aux techniques, au matériel et aux matières nécessaires à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et être libres de les acquérir; quatrièmement, la coopération internationale dans le domaine visé par la présente résolution sera assujettie à des garanties internationales convenues et satisfaisantes dont l'Agence internationale de l'énergie atomique veillera à ce qu'elles soient appliquées sans discrimination afin de prévenir efficacement la prolifération des armes nucléaires.

M. Shaker

Après maintes études et consultations, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/112 (1980) a décidé de tenir la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, conformément au contenu de la résolution 32/50 (1977) et un Comité préparatoire a été créé.

La convocation de cette conférence et sa préparation n'ont pas été faciles. Il a fallu plusieurs années au cours desquelles on a été témoins d'efforts ardus et sérieux qui se sont prolongés pendant les sept sessions du Comité préparatoire et au cours de ces réunions, un accord est intervenu sur l'ordre du jour et les questions de procédure.

De même, il y a eu quatre sessions d'un groupe d'experts gouvernementaux qui s'est réuni entre les sessions du Comité préparatoire. Ce groupe a essayé d'évaluer la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et a indiqué les voies et moyens permettant de promouvoir cette collaboration, se basant sur une étude critique des documents qui ont été préparés par l'Agence de l'énergie atomique et les autres organes compétents des Nations Unies. Le groupe s'est basé également sur les rapports des groupes régionaux et les contributions apportées par les gouvernements. Le Groupe d'experts a également essayé de résumer le document final qui pourrait résulter de la Conférence.

Sans aucun doute, les réunions des groupes d'experts régionaux en Asie, dans le Pacifique, en Amérique latine, dans la région des Caraïbes, en Asie du Sud-Est, en Afrique, en Europe et au Canada ont grandement contribué aux travaux préparatoires de la Conférence et à la Conférence elle-même, et ce, grâce à l'étude de la situation de l'énergie nucléaire et de ses applications à des fins pacifiques dans chaque région. Les groupes ont également étudié les difficultés qui entravent l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ils ont présenté des propositions pour surmonter ces obstacles, indiquant les voies et moyens permettant de renforcer la coopération internationale.

Cette conférence a été un forum international réunissant 106 pays qui ont participé à un échange très sincère d'opinions en ce qui concerne la promotion de la coopération internationale s'agissant des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

M. Shaker

La Conférence s'est divisée en deux principaux comités. Le premier a étudié le point 5 de l'ordre du jour portant sur l'étude des principes universellement reconnus pour la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et les voies et moyens susceptibles de renforcer cette coopération, conformément à la résolution 32/50 (1977) de l'Assemblée générale et à la lumière des principes convenus en ce qui concerne la non-prolifération. Conformément à ce qui avait été convenu lors des travaux préparatoires de la Conférence, les résolutions de la Conférence sur ce point de l'ordre du jour devraient être adoptés par consensus.

Le deuxième comité principal a étudié les points 6 et 7 de l'ordre du jour portant sur le rôle de l'énergie nucléaire dans le domaine du développement économique et social et les autres utilisations pacifiques de l'énergie dans des domaines tels que l'alimentation, l'agriculture, la santé, la médecine générale et le développement économique et social.

Des discussions détaillées sont intervenues sur le point 5 de l'ordre du jour: les moyens de renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et le rôle primordial qui doit être assumé par l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément à son statut. La Conférence a étudié le rôle des institutions spécialisées, des organisations compétentes relevant des Nations Unies, ainsi que les moyens de coopération bilatérale et multilatérale régionale.

Au cours de la Conférence, des réunions portant sur le fond ont traité de la coopération internationale et des moyens de la renforcer dans le cadre des principes inscrits dans la résolution 32/50 (1977) de l'Assemblée générale et compte tenu des mesures de non-prolifération qui doivent être convenues internationalement. C'est ainsi que chaque pays membre a eu l'occasion de clarifier sa position et ses préoccupations en ce qui concerne toutes les questions sous examen. Quoique l'ensemble des participants aient reconnu que l'énergie nucléaire peut contribuer au développement économique et social et à la prospérité de tous les peuples, malgré les efforts sérieux pour parvenir à un accord sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et sur les moyens de renforcer cette coopération, les discussions au sein de la Conférence ont révélé qu'il existe encore d'importantes divergences qui empêchent un consensus portant sur un ensemble

M. Shaker

d'idées complémentaires relatives aux moyens de renforcer la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire à la lumière des considérations portant sur la non-prolifération.

Les participants sont convenus que l'échange actif de vues au sein de la Conférence ne doit pas mener à un vide. Ils ont exprimé l'espoir que les efforts déployés renforceront la compréhension mutuelle et il a été estimé que l'Agence internationale de l'énergie atomique et les organisations compétentes en la matière pouvaient bénéficier de ce point de vue.

C'est ainsi que vous trouverez devant vous le rapport de la Conférence qui contient les différentes propositions relatives aux voies et moyens permettant de renforcer la coopération internationale qui ont été discutés par la Conférence. Permettez-moi à cet égard de mentionner que le fait de ne pas être parvenu à un accord sur un ensemble complet de principes et de moyens permettant de renforcer la coopération internationale dans les domaines de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique ne doit pas être considéré en soi comme un échec mais plutôt comme une étape importante qu'il fallait franchir, car tous les participants étaient conscients des difficultés qui se posaient à la Conférence. Malgré cela, tout le monde était déterminé à voir se tenir cette conférence dont la convocation a été retardée plus d'une fois. Il ne faut pas oublier aussi que d'autres conférences semblables n'ont pas pu atteindre leurs objectifs dès la première fois

Je suis heureux de dire que le véritable apport de la Conférence réside dans le fait qu'elle a étudié des rapports techniques qui étaient au nombre de 103. Ce rapports traitaient de plusieurs domaines relatifs à l'énergie nucléaire et à ses applications. Ils faisaient état des moyens permettant de faire entrer l'énergie atomique dans le cadre de la planification des projets de développement économique et social afin d'assurer la sécurité nucléaire au profit de tous. La Conférence a estimé qu'il était utile de publier les rapports techniques dans la limite des possibilités financières disponibles.

Le projet de résolution qui vous est soumis représente dans son ensemble le consensus dans le cadre duquel a été adopté un résumé sur les travaux de la Conférence des Nations Unies pour la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

M. Shaker

Dans son préambule, ce projet de résolution met l'accent sur les objectifs de la Conférence, tels qu'elle les a énoncés dans sa résolution 32/50 et dans ses résolutions ultérieures.

Il rappelle l'importance de l'énergie nucléaire pour le développement économique et social, en particulier dans les pays en développement, et il note avec satisfaction le rôle très actif que joue et que peut jouer l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément aux articles II et III de son statut.

Le premier paragraphe du dispositif porte sur ce qui a été convenu au sein de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui s'est tenue à Genève. Nous avons cherché à utiliser les mêmes formules de conciliation pour ne pas perturber l'équilibre du texte, lequel a été unanimement approuvé et figure dans la partie réservée au sommaire des travaux de la Conférence attaché au rapport de la Conférence.

Le dispositif met également l'accent sur l'importance des rapports techniques et sur la possibilité de les utiliser à l'avenir et de les diffuser dans la limite des possibilités financières disponibles. Le paragraphe 3 du dispositif indique comment on peut atteindre cet objectif. Le paragraphe 6 du dispositif prie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique de continuer à rendre compte, dans les rapports annuels de l'Agence, des progrès réalisés en matière de promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

Le projet de résolution, dans sa forme actuelle, qui figure dans le document A/42/L.37, représente le consensus auquel nous sommes parvenus à Genève en avril dernier. C'est pourquoi je suggère que ce projet de résolution soit adopté par l'Assemblée générale par consensus.

En conclusion, je tiens à exprimer du haut de cette tribune mes remerciements et toute ma gratitude à l'Ambassadeur Mehta, Secrétaire général de la Conférence.

M. KOVACIC (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : Cette année entrera dans les annales de l'humanité comme celle de la conclusion du premier accord sur le désarmement, en application duquel on procédera à l'élimination complète et immédiate de deux catégories d'armes nucléaires. L'accord en cours de

M. Kovacic (Tchécoslovaquie)

préparation, qui sera signé prochainement, est à notre avis une étape décisive vers un monde dénucléarisé, exempt des armes qui menacent l'humanité d'autodestruction. L'examen poussé des possibilités d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques constitue également une des caractéristiques importantes de cette année. La Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a offert un important forum à cet égard.

Les préparatifs, la convocation et la Conférence elle-même ont fait apparaître l'importance de ces problèmes et la nécessité pour les Etats d'entreprendre des efforts conjoints pour les résoudre. Evaluant les résultats de la Conférence, la République socialiste tchécoslovaque estime que c'est la première fois dans les annales des Nations Unies que s'est tenue une conférence au cours de laquelle ont été examinées sur une base aussi large les questions relatives à l'énergie nucléaire et à ses conséquences sur le développement social et économique dans le monde. Bien que la Conférence ne soit pas parvenue à une convergence de vues de tous les participants, elle a permis de procéder à un échange d'opinions direct et franc et d'améliorer la compréhension mutuelle. Nous tous, ici présents, nous devions de passer par cette étape qui nous rapproche d'une meilleure utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

La Conférence a montré sans équivoque que des efforts communs étaient indispensables pour renforcer la coopération internationale dans ce domaine important et que cette question était étroitement liée au maintien de la paix et au renforcement de la sécurité internationale. L'application complète du programme dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire n'est possible que si l'on renforce la confiance et la compréhension entre les peuples. Cela correspond entièrement à l'esprit de la proposition conjointe des pays socialistes concernant la création d'un système général de paix et de sécurité internationales.

Dès le début des préparatifs de la Conférence, la Tchécoslovaquie avait reconnu que, compte tenu des nombreux facteurs en jeu et des liens qui existent entre eux, la réalisation des objectifs de la Conférence ne serait pas une tâche facile. Nous partageons l'opinion selon laquelle seul l'accord de la communauté internationale tout entière permettra de mettre en pratique les décisions de la Conférence. Nous nous sommes donc félicités de l'accord, réalisé au cours de la première séance de la Conférence, selon lequel toutes décisions relatives aux

M. Kovacic (Tchécoslovaquie)

principes de la coopération internationale et aux moyens pertinents devaient être adoptées sur la base du consensus. Cette approche représente un progrès certain car il est indispensable qu'un accord portant sur un domaine aussi délicat que l'utilisation de l'énergie nucléaire revête un caractère universel.

Nous sommes heureux qu'un large appui ait été exprimé à la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour le mécanisme existant de la coopération internationale dans ce domaine et, en premier lieu, aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique. De l'avis de la République socialiste tchécoslovaque, l'AIEA offre une base solide au développement de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour tous les Etats du monde, étant donné que cet aspect de ses travaux est, comme il se doit, lié à la garantie de la sécurité nucléaire et au régime de non-prolifération des armes nucléaires, y compris le système des garanties qui l'accompagne.

En examinant les activités de l'AIEA à la présente session de l'Assemblée générale, nous relevons, comme d'autres Etats, que l'assistance technique fournie par l'Agence continue de s'élargir et que cela permet à tous les Etats, notamment aux pays en développement, de mettre en oeuvre leurs propres programmes nucléaires, sans aucune discrimination.

La République socialiste tchécoslovaque attache une très grande importance à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans la mesure où, pour la majorité des Etats du monde, il s'agit d'une ressource d'avenir irremplaçable, indispensable à leur développement futur. C'est pourquoi nous continuerons à l'avenir d'appuyer systématiquement tous nouveaux perfectionnements du système actuel de coopération internationale pour le renforcer et accroître son efficacité. La délégation tchécoslovaque appuie donc le projet de résolution A/42/L.37.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes vraiment très heureux de participer à l'examen par l'Assemblée générale du rapport final de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Depuis 10 ans, l'Assemblée attend l'issue de cette conférence. Elle avait été convoquée dans le but d'examiner les questions liées aux utilisations pacifiques de l'atome, question qui intéresse beaucoup d'Etats.

Depuis que l'Assemblée générale a décidé en 1977 de convoquer cette conférence, les techniques nucléaires se sont développées de façons qui ont affecté inévitablement les buts et objectifs d'ensemble de la Conférence, de même que la coopération des Etats dans leur mise au point et application. Au cours de la dernière décennie, la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire s'est considérablement amplifiée dans le cadre des mécanismes existants. Institution centrale créée dans ce but, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a encouragé efficacement la coopération entre Etats dans l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la production d'énergie, la médecine, l'agriculture, l'hydrologie et l'industrie. Depuis 1977, les ressources mises à la disposition de l'assistance technique de l'Agence et de son programme de coopération sont passées de 11 millions à près de 40 millions de dollars en 1986. De plus, des millions de dollars sous forme d'assistance en espèces, ont été affectés à des pays par l'intermédiaire de l'AIEA sous forme d'équipement, de bourses et de services d'experts. L'AIEA a sans aucun doute contribué à promouvoir la coopération nucléaire internationale en la plaçant sur une assise solide et régulière au cours des 30 ans de son existence. Et cela a été particulièrement vrai de la dernière décennie.

La coopération dans les techniques nucléaires pacifiques s'est également intensifiée par le biais d'accords bilatéraux entre les Etats. L'accès aux matériaux, à la formation, à la technique s'est considérablement amélioré au cours des 10 dernières années, permettant ainsi aux pays de profiter de plus en plus des avantages de l'atome pour le développement économique et social dans le cadre de la protection contre l'abus de ces techniques.

La clef de la croissance de la coopération internationale pour les techniques nucléaires pacifiques a été le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire, qui constitue l'appui nécessaire pour de tels échanges entre les Etats.

M. Okun (Etats-Unis)

Au cours de la dernière décennie, 35 Etats ont adhéré au Traité sur la non-prolifération nucléaire qui, avec 136 membres, est devenu le traité de limitation des armements le plus universel de l'histoire. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et autres instruments qui comportent des principes de non-prolifération contraignants, tel que le Traité de Tlatelolco ont servi de mécanismes importants pour créer la confiance et ont grandement facilité la coopération entre les Etats. En outre, l'AIEA a étendu son application de garanties sur les matériaux nucléaires pour tenir compte de la croissance du développement nucléaire pacifique et du désir de nombreux Etats de fournir des assurances d'utilisation pacifique, ce qui est essentiel pour la continuation de la coopération internationale.

Cela étant, la Conférence pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a été convoquée pour examiner les progrès récents et pour évaluer les perspectives et les problèmes de coopération pour les années à venir. Au centre de ce processus, il y a eu la discussion pendant la Conférence relative aux principes et moyens d'améliorer la coopération dans les techniques nucléaires pacifiques. Cette discussion des principes et des moyens a permis un échange de vues utile et a mis en évidence de façon encore plus nette la nécessité de maintenir les voies de communication ouvertes dans le cadre des efforts en cours, pour résoudre les principaux différends entre les Etats sur ces questions. De plus, cet échange de vues a beaucoup bénéficié de la volonté qu'ont montrée les participants à examiner ouvertement les questions difficiles dont ils étaient saisis.

Nous sommes convaincus que l'un des résultats les plus notoires et les plus utiles de la Conférence a été la vaste collecte de renseignements scientifiques et techniques particulièrement utiles qui sont apparus au cours des discussions du Comité II sur tout un ensemble de questions relatives à l'utilisation de l'énergie nucléaire pour le développement économique et social. Nous avons été fortement impressionnés par la qualité supérieure des présentations (plus d'une centaine) et de l'intérêt que de nombreux Etats ont manifesté envers les activités techniques du Comité. Nous estimons que cet échange d'informations se révélera précieux pour de nombreux Etats dans l'application pratique des techniques nucléaires pacifiques. Comme je l'ai déjà dit, l'un des aspects les plus significatifs de la Conférence a été que celle-ci a reconnu, et donc renforcé, le rôle central de l'AIEA pour

M. Okun (Etats-Unis)

promouvoir et faciliter l'utilisation amplifiée de l'atome pacifique. Les Etats-Unis, pour leur part, sont décidés à oeuvrer, par le biais de l'AIEA et d'autres institutions, pour améliorer, et si possible élargir, la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Cela favorisera à son tour le développement économique et social ainsi que la paix et la sécurité dont nous bénéficions tous.

M. TIMERBAEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : La délégation soviétique voudrait à son tour se féliciter, comme les orateurs précédents, des résultats des travaux de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui a eu lieu à Genève au printemps dernier.

Nous aimerions transmettre nos remerciements au Président de la Conférence, l'Ambassadeur Mohammed Shaker, pour sa notable contribution à l'organisation et à la tenue de cette conférence, et pour la communication circonstanciée sur les résultats de cette conférence qu'il a faite ici, aujourd'hui même.

Cette Conférence des Nations Unies ainsi que son document final qui a été adopté, constituent sans aucun doute une étape importante sur la voie du développement de la coopération internationale visant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour les besoins du développement économique et social des Etats.

M. Timerbaev (URSS)

La Conférence a apporté une contribution concrète à la définition du rôle de l'énergie nucléaire et à l'approfondissement ainsi qu'à l'extension de la coopération internationale dans son utilisation à des fins pacifiques. Le dialogue fructueux qui s'est établi entre les participants à cette conférence, qui englobait tout l'éventail des utilisations de l'énergie atomique dans des domaines tels que la santé, l'hydrologie, l'industrie et la recherche scientifique et technique aux fins du développement économique et social, a très clairement montré le potentiel constructif considérable de l'énergie nucléaire lorsqu'elle est mise à la disposition de l'humanité. Il faut se féliciter des efforts déployés par les participants à la Conférence afin de conclure un accord sur les principes universellement acceptables de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et sur les moyens de promouvoir cette coopération.

L'Union soviétique est un fervent partisan de l'extension et de l'intensification de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'atome et estime que l'énergie atomique doit véritablement être le patrimoine de l'humanité tout entière et doit être mise au seul service de la paix et d'activités constructives.

Notre pays contribue d'une façon qui n'est point négligeable au développement de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral. L'Union soviétique a des liens très importants et actifs dans ce domaine avec des Etats de différents continents. Nous livrons des équipements destinés à des centrales nucléaires et des matériaux nucléaires à un grand nombre de pays. Nous offrons nos services en ce qui concerne l'enrichissement de l'uranium. Nous coopérons à la réalisation d'expériences et de travaux d'ingénierie, ainsi qu'à la formation d'experts et nous envoyons des experts soviétiques sur place pour offrir une assistance technique. Une des orientations ayant le plus d'avenir dans le domaine de cette coopération consiste en particulier à unir tous les efforts des Etats en vue de créer un réacteur plus économique et plus viable, d'une nouvelle génération, et de construire en commun avec un certain nombre de pays un réacteur thermonucléaire international.

L'Union soviétique contribue considérablement aux deux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), centre international universel de coordination et de concertation des activités des Etats dans le domaine des

M. Timerbaev (URSS)

utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Les activités de l'Agence, dont nous fêtons cette année le trentième anniversaire, bénéficient de notre appui politique actif et inébranlable. Nous sommes convaincus que l'Agence continuera d'être un instrument sûr de développement de la coopération multilatérale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

L'AIEA joue un rôle particulier dans la garantie de la sécurité de l'énergie nucléaire. Au cours de ces derniers temps seulement, l'Agence a élaboré des documents importants tels que la Convention relative à la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention relative à l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence due à des risques radiologiques. Une nouvelle étape qualitative dans le développement de la coopération dans ce domaine, c'est-à-dire la sécurité de l'énergie nucléaire, a été entamée, selon nous, à la session extraordinaire de la Conférence générale de l'Agence, au cours de laquelle l'Union soviétique a fait des propositions détaillées en vue de la création d'un régime international de développement sûr de l'énergie nucléaire.

L'une des conditions importantes et indispensables du développement pacifique de l'énergie nucléaire et de l'extension de la coopération internationale dans ce domaine est un nouveau renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du régime international de non-prolifération fondé sur celui-ci. Depuis 17 ans que le Traité est en vigueur, pas un seul nouvel Etat nucléaire n'a fait son apparition dans le monde. Le système de contrôle de l'AIEA n'a pas découvert, au cours de cette période, de violations attestant que des matériaux nucléaires ou des dispositifs nucléaires placés sous les garanties de l'AIEA, qui régissent la production des armes nucléaires, avaient été utilisés pour fabriquer des armes nucléaires, des dispositifs d'explosion nucléaire ou d'autres objectifs militaires.

La Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui a examiné de façon circonstanciée et avec beaucoup d'intérêt cet important problème international, a également joué un rôle bien précis dans ce domaine. En même temps, on ne saurait manquer de voir que la situation en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires continue d'être une source d'inquiétude. Il existe certains Etats dits semi-nucléaires qui refusent encore d'adhérer au Traité de non-prolifération. La communauté internationale doit continuer de s'assurer

M. Timerbaev (URSS)

avec vigilance que le régime international régissant la non-prolifération des armes nucléaires ne subit aucune érosion et doit s'efforcer de parvenir à l'universalisation de ce régime.

La coopération des Etats dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire entrera dans une phase quantitativement nouvelle si des progrès réels sont accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire et de la garantie d'une sécurité globale. Les pays socialistes ont proposé un système global de paix et de sécurité internationales dont la portée organique et le programme de limitation totale des armes nucléaires avant la fin de ce siècle sont une manifestation concrète de notre profond intérêt dans la création d'un monde sans violence et non nucléaire où l'énergie de l'atome serait utilisée exclusivement à des fins constructives.

C'est avec satisfaction que nous voyons aujourd'hui que la cause du désarmement nucléaire entre dans une phase d'application pratique à la suite de la rencontre qui a eu lieu récemment à Genève entre le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Chevardnadze, et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Schulz, au cours de laquelle ont été surmontés les derniers obstacles à la conclusion d'un accord entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'élimination totale des missiles de portée moyenne et de courte portée par l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui sera signé au cours de la visite officielle aux Etats-Unis, du Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, M. Mikhail Gorbatchev, qui commencera le 7 décembre prochain.

M. Timerbaev (URSS)

La mise en oeuvre de l'accord sur les missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée entraînera la destruction de près de 2 000 ogives nucléaires. Il peut et doit devenir le point de départ d'un nouveau pas important sur la voie de l'élimination définitive de la menace nucléaire. Au cours de la prochaine rencontre des dirigeants des deux pays à Washington, il est également prévu de jeter les bases d'un accord futur sur une réduction de 50 % des armements stratégiques offensifs de l'Union soviétique et des Etats-Unis dans les conditions de strict respect du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques. Tout cela est une confirmation concrète de notre volonté de transformer le principe de l'utilisation de l'atome à des fins exclusivement pacifiques en normes universelles des relations internationales.

Partant de ce qui précède, la délégation de l'Union soviétique appuie l'adoption du projet de résolution A/42/L.37.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit pour le débat sur ce point.

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/42/L.37. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 42/24).

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'Assemblée vient de terminer l'examen du point 40 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 10.